

## Nos conseils

### Logements subventionnés

- Cochez que vous recherchez un logement dans tous les secteurs du canton ;
- Ne cochez ascenseur que si c'est vraiment nécessaire ;
- Faites attention au nombre de pièces ; Exemple : 1 personne = de 1 à 3 pièces, 2 personnes = de 2 à 4 pièces, etc.

### Régies privées

- Pensez à consulter les petites annonces dans les supermarchés ;
- Envoyez les inscriptions auprès d'une régie pour chaque appartement qui vous intéresse. Effectuez donc des copies de vos documents ;
- N'hésitez pas à joindre une lettre de motivation ;
- Vous pouvez appeler la régie une fois pour savoir où en est votre candidature. Mais attention à ne pas les « harceler ».

## Et en attendant ...

### Quelles solutions provisoires ?

- Colocation : plusieurs personnes se partagent les frais de logement.
- Sous-location et chambre chez l'habitant.
- Hébergement d'urgence. Contactez votre assistant social ou appelez la hotline solidarité hébergement d'urgence au 0800 22 22 10 disponible du lundi au vendredi de 08h45 à 12h00 et de 12h30 à 17h00.

## Et pour finir ...

- Soyez curieux, actif et patient !
- Éliminez vos dettes ; parlez-en à un assistant social.
- Soyez à jour avec vos impôts. Une taxation d'office empêche de s'inscrire et/ou d'obtenir une proposition de logement.
- Inscrivez-vous dans les Fondations communales avec lesquelles vous pouvez justifier d'un lien avec la commune (travail, habitation dans le passé, enfants résidant dans la commune, activités sportives / bénévoles).
- Renseignez-vous dans les régies privées pour consulter la liste des logements disponibles (80% des logements subventionnés sont gérés par les régies privées).
- Intéressez-vous aux coopératives.

## Renseignements :

### Adresses utiles

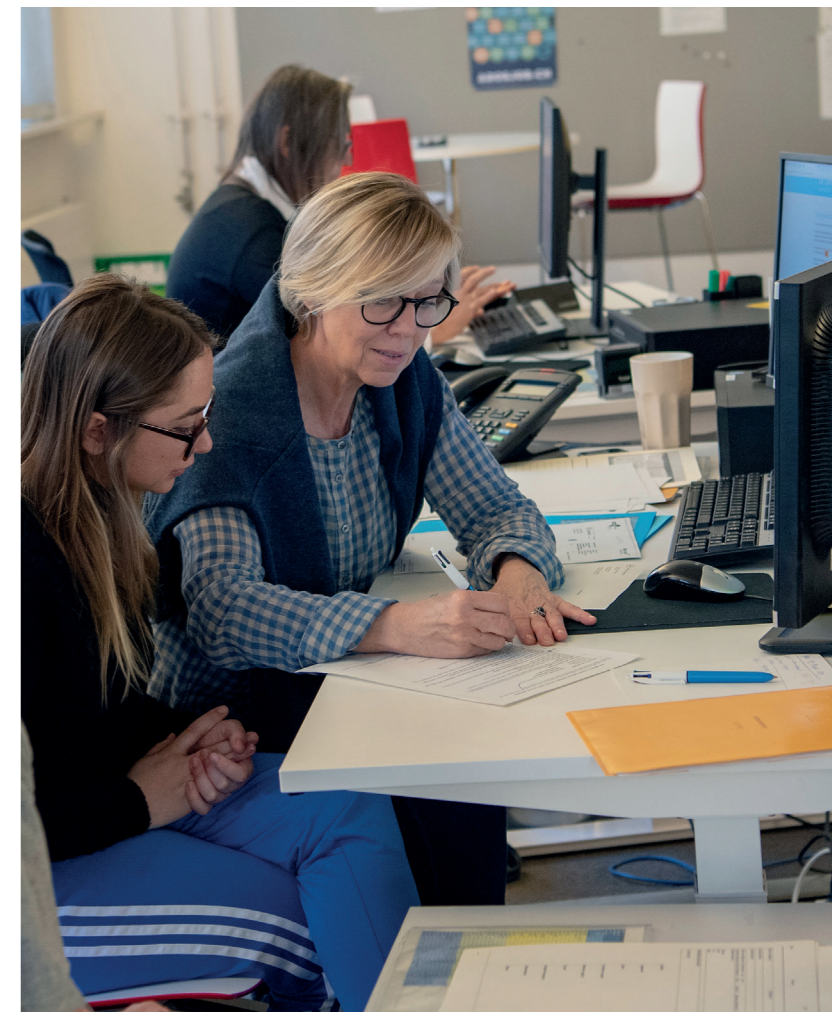
- **Office des Poursuites**  
rue du Stand 46, 1205 Genève, tél. 022 388 90 90
- **Fondation genevoise de désendettement**  
rue du Vieux-Collège 4, 1204 Genève, tél. 022 777 70 00
- **Alternatives dettes**  
chemin Edouard-Tavan 5 bis, 1206 Genève,  
permanence, voir horaires sur leur site.
- **Caritas**  
rue de Carouge 53, 1205 Genève, tél. 022 708 04 44
- **Centre Social Protestant CSP**  
rue du Village-Suisse 14, 1205 Genève, tél. 022 807 07 00
- **ASLOCA**  
rue du Lac 12, 1207 Genève, tél. 022 716 18 00

hospicegeneral.ch



Avec le soutien de la République et canton de Genève

Pour toute personne avec une problématique de logement



## Chercher un logement à Genève

conseils et démarches



Hospice général

Mieux vivre  
ensemble à Genève

## Que faire pour trouver un logement ?



Parlez de votre recherche de logement à vos amis, à vos connaissances et à votre employeur.



Ne vous limitez pas à votre quartier ; élargissez votre recherche à tout le canton de Genève.



Renseignez-vous auprès des organismes de logements subventionnés ainsi qu'auprès de votre mairie.



Consultez les annonces publiées dans la presse, sur Internet et via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.).



Consultez les listes d'offres de logements directement auprès des régies immobilières.



Les poursuites sont un frein à l'obtention d'un logement. Consultez votre assistant social ou les institutions telles que Caritas, CSP, Fondation genevoise de désendettement, Alternatives-dettes, etc.

## Où s'inscrire ?

### Dans les organismes de logements subventionnés

#### Pour qui ?

Toute personne qui paye ses impôts à Genève et qui y a résidé deux ans au minimum au cours des cinq dernières années peut s'inscrire auprès de la GIM (Gérance immobilière municipale).

Toute personne qui paye ses impôts à Genève et qui y a résidé quatre ans au minimum au cours des huit dernières années peut s'inscrire auprès du SFIDP ou de la FVGLS.

*Des dérogations aux durées de séjour minimales nécessaires à l'inscription existent\*.*

#### Comment ?

En déposant un formulaire de demande de logement ainsi que tous les documents demandés directement sur le formulaire (copie de la pièce d'identité ou du permis de séjour, trois derniers justificatifs de revenu, etc.).

#### → Au Secrétariat des fondations immobilières de droit public (SFIDP)

Avenue Sainte-Clotilde 11, 1205 Genève — tél. 022 807 09 99

Guichet : de 09h00 à 13h00, du lundi au vendredi

Téléphone : de 9h00 à 12h00 – 14h00 à 16h00, du lundi au vendredi.

#### → À la Gérance immobilière municipale (GIM)

Rue de l'Hôtel-de-Ville 5, 1204 Genève — tél. 022 418 34 05

Guichet : de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 14h30, du lundi au vendredi

Horaires d'été (juillet - août) : de 10h30 à 12h30.

#### → À la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS)

Auprès des régies

##### **Brolliet**

Avenue Cardinal-Mermillod 36, 1227 Carouge — tél. 058 201 33 91

Lundi, jeudi et vendredi matin de 9h00 à 12h00.

##### **Pilet & renaud**

Boulevard Georges-Favon 2, 1204 Genève — tél. 022 322 92 22

Lundi 9h à 11h, mercredi 14h à 17h et vendredi 9h à 12h.

### Dans les régies privées

#### Pour qui ?

Pour toute personne à la recherche d'un logement.

#### Où rechercher un appartement dans une régie privée ?

Vous trouverez dans ce tableau une liste non exhaustive des supports répertoriant des appartements mis en location.

La presse	Les sites internet
GHI – mercredi	<a href="http://www.npph.net/immo.html">www.npph.net/immo.html</a>
Tribune de Genève – quotidien	<a href="http://www.immobilier.ch">www.immobilier.ch</a>
Tribune Immo plus – samedi	<a href="http://www.homegate.ch">www.homegate.ch</a>
Tout l'immobilier – lundi	<a href="http://www.toutimmo.ch">www.toutimmo.ch</a>
24 heures suppl.	<a href="http://www.immostreet.ch">www.immostreet.ch</a>
Léman express – lundi	<a href="http://www.souslocation.ch">www.souslocation.ch</a>
	<a href="http://www.colocappart.ch">www.colocappart.ch</a>

*\* Des dérogations annulant toute exigence d'une durée de séjour minimale sont possibles dans les cas suivants :*

*Si vous êtes victime de violences physique ou psychique avérées de la part de la personne avec qui vous partagez votre logement.*

*Si vous êtes en formation dans le canton (université, haute école ou apprentissage).*

*Si vous êtes avec un enfant mineur dans un hébergement provisoire ou un logement insalubre.*

*Si vous êtes en situation d'évacuation sans votre faute ou ne pouvez plus accéder à votre logement (handicap).*

*Si vous avez postulé pour un logement dans une structure type « foyer ».*